

Prairies et pâturages secs

Entretien avec des chèvres

Les terrains peu productifs sont de moins en moins exploités. L'embuissonnement qui en découle évince les espèces typiques de ces surfaces. Cette fiche informe sur l'utilisation des chèvres pour préserver les prairies et pâturages secs (PPS).



Pâturage par des chèvres pour lutter contre l'embuissonnement (1)

L'abandon progressif touche particulièrement les prairies et pâturages secs:

- 10% des surfaces inscrites à l'inventaire (les zones d'estivage non comprises) sont des friches, pour 4% de ces surfaces un débroussaillage immédiat est nécessaire si l'on souhaite les conserver.
- De nombreuses surfaces n'ont pas pu être intégrées à l'inventaire PPS car leur taux d'embuissonnement dépassait 50%.

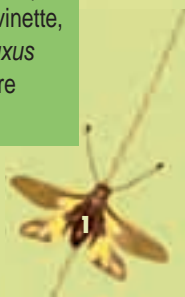
Actuellement, à peine plus de 1% des surfaces PPS sont pâturées par des chèvres (2,4% au Tessin). La chèvre paraît offrir un bon potentiel pour la gestion de l'embuissonnement et la valorisation des surfaces menacées d'abandon. Ce petit bétail au pied montagnard est bien adapté par son faible poids et sa rusticité au pacage dans des endroits pentus. Il broute en priorité la végétation ligneuse (même les épineux) sans pour autant dédaigner la végétation herbacée.

Embuissonnement : quel problème ?

Si un léger embuissonnement favorise la biodiversité, les espèces caractéristiques des PPS régressent fortement dès que la densité des buissons augmente. **Un embuissonnement situé entre 10 et 20% est recommandé (grande diversité mais maîtrise de l'embuissonnement encore possible).**

Les principales espèces problématiques dans les PPS sont: l'épine noire (*Prunus spinosa*), les ronces (*Rubus sp.*), les églantiers (*Rosa sp.*), le peuplier tremble (*Populus tremula*), les aulnes (*Alnus sp.*) et le noisetier (*Corylus avellana*). Les chèvres broutent volontiers ces espèces et contribuent ainsi à limiter leur expansion.

Les chèvres ne sont pas adaptées pour la lutte contre les plantes suivantes: la fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), sauf les jeunes pousses, l'épine-vinette, toxique (*Berberis sp.*), le buis (*Buxus sempervirens*) et la fausse-bruyère (*Calluna vulgaris*).



Dans quels cas la chèvre est-elle intéressante?

- Si la surface présente un début d'emboisement (épine noire, fougère aigle, ronces, etc.): les chèvres permettent d'éviter un emboisement généralisé de la surface en freinant l'extension de ces espèces sans qu'une intervention mécanique soit nécessaire.
- Si la surface est très embroussaillée et partiellement boisée (jeune forêt): après un déboisement mécanique initial, les chèvres broutent les rejets de souches et empêchent la repousse des ligneux.

En cas de déboisement initial, laisser quelques arbres sur pied. Ces arbres isolés (par exemple des essences de valeur comme les arbres fruitiers sauvages, le noyer, le chêne, le pin ou le saule marsault) permettront de structurer le paysage. Selon le taux de boisement (notamment en pâturages boisés), on se trouvera sous la législation forestière. On contactera les services forestiers pour s'assurer qu'un déboisement est possible.

Les chèvres (ici une chèvre bottée) apprécient les jeunes feuilles et pousses (2)



Comment pâturer avec les chèvres?

Le comportement: les chèvres sont des animaux robustes qui restent en troupeaux. Par leur comportement de pâture, elles augmentent la richesse en structures d'une surface. Les chèvres raffolent des feuillages d'arbres et d'arbustes, des lianes, des écorces et autres tiges plus ou moins ligneuses. Elles peuvent se dresser et ainsi brouter jusqu'à une hauteur de 2 mètres. Elles broutent de manière sélective. Elles préfèrent l'herbe tendre et évitent l'herbe sèche sur pied. Les caprins paissent plus à ras du sol que les bovins. Contrairement aux ovins, ils broutent plus équitablement les plantes à fleurs, favorisant la diversité de celles-ci.

La conduite du troupeau: elle doit se faire selon la nature de la végétation, du sol et des objectifs en terme de protection de la nature fixés pour la surface PPS (p. ex. degré d'emboisement, espèces à conserver etc.).

Une pâture par les chèvres mal maîtrisée (charge et/ou durée de pâture trop importantes) peut conduire à une rapide dégradation de la végétation (pâture trop à ras

et/ou une surpâturation par endroits).

Les différentes conduites possibles:

- **Un bref passage annuel** pour contenir l'emboisement. Dans ce cas, le pâturage est exploité principalement par un autre type de bétail (p. ex. bovins) et les chèvres ne mangent que les buissons. Certaines races rustiques de bovins sont particulièrement indiquées pour prendre la relève des chèvres car elles contribuent également à contenir les plantes problématiques et l'emboisement.
- **En pâture mixte avec des bovins.** Cette combinaison s'avère également efficace contre l'emboisement tout en diminuant l'impact des chèvres sur la végétation.
- **Pâture par des chèvres durant toute la saison** et pendant plusieurs années exclusivement. Les chèvres consomment l'herbe et freinent l'emboisement. Ce mode d'utilisation étant encore peu pratiqué en Suisse, l'effet à long terme sur la flore est peu connu.

Aspects pratiques liés au troupeau

- **clôture:** prévoir une clôture électrifiée avec au moins 3 fils (pas de clôtures à treillis du type «Ursus»: elles sont dangereuses pour les chèvres et le gibier).
- **parc d'hiver:** hiverner les chèvres dans un parc d'hiver (quelques ares en dehors de la surface PPS), avec des abris-igloos, un point d'eau et 2 ou 3 structures (rochers, arbres couchés).
- **abri simple:** prévoir un abri (p. ex. 4 piquets renforcés et un toit résistant aux intempéries), en plus d'éventuels arbres, contre les fortes chaleurs et le mauvais temps.
- **apport de sel minéral:** garder le sel hors d'atteinte des caprins sauvages (bouquetins, chamois) pour éviter des contaminations par des maladies (cécité du chamois).
- **surveillance de l'état de santé:** prévoir un contrôle annuel printanier de l'état de santé du troupeau est nécessaire (soins des ongles, alimentation) et des contrôles vétérinaires standards pour prévenir des cas d'épizooties caprines. Dans certaines régions, les jeunes souffrent d'une carence en sélénium et doivent être traités peu après la naissance.
- **plantes toxiques:** en règle générale, les chèvres évitent les plantes toxiques, néanmoins des cas isolés d'intoxication à la belladone (*Atropa*) ont été signalés. Éliminer cette espèce avant de faire pâturer les chèvres.



Scheidhalde, GR: pâture après débroussaillage (3)

Les recommandations suivantes sont valables:

- Délimiter des parcs de grande taille pour que la pression de pâture soit moins élevée (notamment sur des espèces comme les orchidées) et plus hétérogène. Selon les expériences actuelles, une surface de 1 ha est un minimum.
- Adapter impérativement la taille du troupeau à la taille de la surface/ du parc à pâturer et bien estimer l'offre en nourriture à disposition dans le parc. Si elle est insuffisante, cela peut conduire les chèvres à s'évader du parc ou à surpâturer la surface. Une pâture par portion bien surveillée peut être utile pour forcer les chèvres à consommer des herbes sèches ou des zones à espèces problématiques.
- Appliquer une pâture tournante en alternant d'une année à l'autre l'ordre de pâture des parcs (répartition de l'impact sur la végétation).
- Espacer les intervalles de passage du bétail dans un même parc (un par an) pour éviter une dégradation de la végétation et éviter les problèmes d'endoparasites.
- Pour limiter les rejets ligneux, favoriser une pâture printanière lorsque les pousses des espèces indésirables et des ligneux sont encore tendres.
- Si la surface a été fortement embroussaillée au préalable et a subi un déboisement, limiter les rejets ligneux par une charge importante au départ.
- Renoncer à un affouragement complémentaire dans la surface à l'exception de l'apport de sels minéraux.
- Protéger les arbres/arbustes à conserver (clôtures). Les chèvres s'attaquent à tout et peuvent même mener des grands arbres à dépérir.

Laisser la conduite des chèvres à un éleveur ou un berger permet d'assurer une conduite de pâture conforme aux objectifs fixés tout en garantissant une gestion adéquate du troupeau. Pour un débroussaillage très ponctuel ou unique, penser à faire appel au troupeau d'un exploitant spécialisé dans la pâture par des chèvres.

Quelles races utiliser?

Pour la gestion des PPS, il faut choisir des races rustiques peu exigeantes en terme de qualité du fourrage et d'entretien. Une race rustique a l'avantage de pouvoir résister sans autre à des variations climatiques importantes ou encore de pouvoir rester dehors l'hiver, ce qui évite de devoir prévoir des surfaces dans une étable. Les chèvres

des races suivantes se sont avérées adaptées à la gestion des PPS: chèvre bottée (race Pro Specie Rara); chèvre grise des montagnes (race Pro Specie Rara); chèvre chamoisée alpine; chèvre à col noir du Valais; chèvre Buren «Boer Bok». Cette dernière a la particularité de ne pas s'échapper des enclos.

Dans la mesure du possible, favoriser une race rustique menacée de disparition répertoriée par la fondation «Pro Specie Rara». Dans ce cas, veiller à ne garder que les bêtes typiques pour assurer la sauvegarde de la race.



Chèvres bottées (4)



Chèvres grises des montagnes (5)



Chèvres Buren «Boer Bok» (6)

Aspects légaux

Quelques éléments importants sont à vérifier avant de pouvoir pâturer avec des chèvres.

- Vérifier si la surface est en surface agricole utile (SAU), en zone d'estivage ou soumise aux lois forestières au niveau cantonal. Les conditions et contraintes sont différentes d'un type à l'autre.
- Vérifier les bases légales du canton:
 - Selon certaines législations cantonales, notamment si la surface est soumise aux lois forestières, il est interdit de pâturer avec des chèvres. D'enten-
- te avec les services concernés, des dérogations sont parfois possibles.
- Vérifier que les conditions de garde des animaux respectent les exigences de détention des lois sur la protection des animaux.
- Vérifier les bases légales concernant la protection des eaux (parcs d'hiver).
- Si la surface est la propriété d'autrui, bourgeoisie, par exemple, il faut que le propriétaire soit d'accord avec ce type d'exploitation.



Chèvres à col noir (7)



Un exemple: La Chaudzerya, Lessoc (Haut-Intyamon), FR



(8)

«L'expérience des trois premières années montre d'ores et déjà qu'avec une pâture régulière par des chèvres, le débroussaillage mécanique n'est plus nécessaire.»

Jacques Perritaz, Treyvaux, FR; coordinateur du projet

En 1997, la pâture par des bovins a été abandonnée, nombre de génisses ayant été accidentées en raison de la trop forte déclivité (1.7 ha / 1'320 m d'altitude / pente 70%). L'embuissonnement et l'accumulation de litière consécutive constituaient une menace pour la végétation herbacée héliophile (50% d'embuissonnement en 2000). Le Service de la protection de la nature et du paysage du canton de Fribourg a lancé en 2001 ce projet pilote d'entretien du pâturage par des chèvres.

C'est avec un troupeau de chevrettes d'élevage pour le lait et de jeunes boucs pour la viande, de la race chamoisée, que le projet a été conduit. Un premier

débroussaillage mécanique suivi de l'abroustissement des arbrisseaux et des rejets de souche a fait fortement reculer l'embuissonnement dès la première année de pâture. Par la suite, une bonne mise en lumière de la végétation herbacée a été assurée dès 2002 grâce à une charge en bétail plus élevée (de 13 à 24 animaux; charge de 77 à 105 UGB/jours/ha), à une pâture prolongée des parcs et à l'alternance d'une année à l'autre de l'ordre de pâture des parcs. Si des différences de structure du couvert végétal sont déjà visibles, il est encore trop tôt pour y noter une évolution de la composition en espèces végétales et animales.

Bibliographie

- Gutser D. & Kuhn, J. (1998): Schaf- und Ziegenbeweidung ehemaliger Mähder (Buckelwiesen bei Mittenwald): Auswirkungen auf Vegetation und Flora, Empfehlungen zum Beweidungsmodus. Z. Ökologie u. Naturschutz 7 (1998): 85-97
- Rahmann G. (2003): Landschaftspflege mit Ziegen. Bundesforschungsanstalt für Landwirtschaft, Westerau. In Lebendige Erde 2/2003, 12-14
- Rahmann G. (2000): Biotoppflege als neue Funktion und Leistung der Tierhaltung dargestellt am Beispiel der Entbuschung von Kalkmagerrasen mit Ziegen. Verlag Dr. Kovac, Hamburg
- Riehl G. (1992): Untersuchungen zur Pflege von Brachflächen und verbuschter Magerrasen durch Ziegen- und Schafbeweidung. Diss. agr., Göttingen
- Eggenberg S., Dalang T., Dipner M., Mayer C., 2001. Cartographie et évaluation des prairies et pâturages secs d'importance nationale. Rapport technique. OFEFP, Cahier de l'environnement n°325, Berne, 244 p.
- Colas S., Muller F., Meuret M., Agreil C., 2002. Pâturage sur pelouses sèches: un guide d'aide à la mise en œuvre, Espaces naturels de France, fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature «Protection des pelouses relictuelles de France», Orléans, 152 p.

Les projets pilotes de pâture par les chèvres

En Suisse, la pâture à l'aide de chèvres pour lutter contre l'embuissonnement est, pour l'instant, principalement réalisée dans le cadre de projets pilotes. On en compte près d'une vingtaine; la liste des projets pilotes peut être consultée sur le site:

www.environnement-suisse.ch/pps

Impressum

Editeurs

Office fédéral de l'environnement (OFEV), CH-3003 Berne
L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

AGRIDEA, CH- 8315 Lindau et CH-1000 Lausanne 6

Valeur juridique

La présente publication est une aide à l'exécution élaborée par l'OFEV en tant qu'autorité de surveillance. Destinée en premier lieu aux autorités d'exécution, elle concrétise des notions juridiques indéterminées provenant de lois et d'ordonnances et favorise ainsi une application uniforme de la législation. Si les autorités d'exécution en tiennent compte, elles peuvent partir du principe que leurs décisions seront conformes au droit fédéral. D'autres solutions sont aussi licites dans la mesure où elles sont conformes au droit en vigueur.

Auteurs

Alain Perrenoud, Le Foyard; Saskia Godat, atena

Concept/rédaction

Sarah Pearson, AGRIDEA Lausanne

Collaboration et consultation

Franziska Andres, Trifolium; Christina Blank, OFAG; Francesca Cheda, Service N&P FR; Hans Ulrich Gujer, OFEV; Roland Leu, exploitant; Fredi Leutert, Büro für Angewandte Ökologie; Naturpark Kaunergrat; Allain Perrenoud, Le Foyard; Jacques Perritaz, Bureau d'écologie; Corina Schiess-Bühler, AGRIDEA Lindau; Willy Schmid, Projekte Ökologie Landwirtschaft; Josef Senn, WSL; Jacques Troxler, Agroscope-RAC; Gaby Volkart, atena

Accompagnement OFEV

Christine Gubser, Division Gestion des espèces

Graphisme

Ueli Honegger, AGRIDEA Lindau

Illustrations

Monika Martin, oekoskop, Basel (1); Alain Perrenoud, Le Foyard, La Chaux-de-Fonds (2); Franziska Andres, Trifolium, Arogno (3); pro specie rara, Frick (4, 5); Corina Schiess, AGRIDEA, Lindau (6); Beat Fischer, BAB, Bern (7); Jacques Perritaz, Bureau d'écologie, Treyvaux (8)

Commande

OFEV, Documentation, CH-3003 Berne
Internet: www.environnement-suisse.ch/publications
Numéro de commande: UV-0623-F

© AGRIDEA 2006